

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 16 OCTOBRE 2020  
Délibération n° 2020 – 92**

**13 – Engagement Loire - Nantes – Aménagement des espaces publics Gloriette Petite Hollande –  
Modifications des objectifs poursuivis et prolongation de la concertation préalable**

Date de la convocation : le 9 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 98

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROUSSEL

**Présents : 87**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. DUBOST Laurent, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LE COULM Juliette, M. LE MABEC François, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NEAU Hervé, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, Mme PAITIER Stéphanie, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. SOB CZAK André, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 10**

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme GUERRIAU Christine (pouvoir à M. TURQUOIS Laurent), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme SOTTER Jeanne (pouvoir à M. TALLEDEC Denis),

**Absent : 1**

M. LE CORRE Philippe

# Délibération

Conseil métropolitain du 16 octobre 2020

## 13 – Engagement Loire - Nantes – Aménagement des espaces publics Gloriette Petite Hollande – Modifications des objectifs poursuivis et prolongation de la concertation préalable

### Exposé

Par délibération du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le programme relatifs au projet d'aménagement des espaces publics Gloriette - Petite Hollande à Nantes et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 65 000 000 € HT soit 78 000 000 € TTC. Il a par ailleurs autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et fixé les modalités de la concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme. La concertation préalable est en cours sous la forme d'une exposition avec la mise à disposition d'un registre au siège de Nantes Métropole.

Sur une surface d'environ 12 000m<sup>2</sup> de l'île Feydeau au pont Anne de Bretagne, la future plus grande place de l'agglomération nantaise propose d'améliorer la qualité des espaces et des ambiances en développant la présence de la nature en ville, en améliorant les circulations des modes actifs tout en assurant l'accueil hebdomadaire du marché de la Petite-Hollande. Pour cela, l'aménagement engagera une forte réduction du stationnement sur voirie au profit de la qualité urbaine et paysagère.

Cette future esplanade Gloriette Petite Hollande est un espace majeur de la centralité pour engager des transitions écologiques, énergétiques et alimentaires souhaitées pour la métropole nantaise. Son aménagement va permettre de désimperméabiliser largement d'anciens espaces de voirie et d'accueillir tous les modes de déplacements de manière confortable, agréable et sécurisée.

Compte tenu des contraintes techniques, des surcoûts engendrés et de l'ambition portée par Nantes Métropole de repenser la place de la voiture sur son territoire, il n'est plus envisagé de construire un parking en ouvrage sous l'esplanade. Cette décision s'accompagne de mesures fortes pour favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle (parkings-relais, extension du réseau de transport collectif, tarification incitative transports collectifs et covoiturage, qualité de l'aménagement des espaces publics en faveur des modes actifs...). Le marché de la Petite Hollande sera évidemment maintenu sur la place.

Les perspectives et l'espace public Gloriette Petite Hollande seront libérés des émergences techniques et fonctionnelles – trémies, sorties ascenseurs et escaliers, grilles de ventilation... pour offrir plus d'espace aux usages quotidiens et événementiels. L'impact environnemental et urbain du chantier en sera également allégé, avec des nuisances réduites, une organisation simplifiée et une durée de travaux raccourcie.

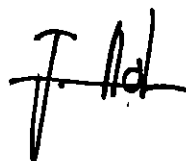
Compte tenu de ces modifications du projet d'aménagement, il convient de prolonger la durée de la concertation préalable, sans en modifier les modalités. L'exposition mise en place au siège de Nantes Métropole sera mise à jour pour tenir compte de ces évolutions et restera en place pour une durée de 3 mois complémentaires à compter de la présente délibération, de même que le registre qui l'accompagne et une réunion publique sera programmée à l'issue de la concertation.

**Le Conseil délibère et, après vote électronique  
par 67 voix, 26 contre et 02 abstentions**

- 1 – approuve la modification des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement des espaces publics Gloriette Petite Hollande à Nantes.
- 2 – décide de prolonger de trois mois la durée de la concertation préalable selon les modalités fixées par la délibération du 4 octobre 2019.
- 3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 16 octobre 2020

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 23 octobre 2020

transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20201016-2020\_92DC-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2020  
Date de réception préfecture : 02/11/2020